

Mme Carney a indiqué que le rapport du groupe spécial sera discuté au Conseil du GATT au début de février, et que le Canada fera alors valoir ses préoccupations quant aux vastes incidences de ce rapport. Pour ce qui concerne les options possibles, Mme Carney a déclaré que le Canada envisageait notamment une solution bilatérale avec les États-Unis ou l'application d'autres mesures de réglementation propres à assurer l'intégrité du régime canadien de conservation et de gestion des pêches de la côte Ouest.

"Nous rechercherons une solution qui nous permettra à la fois de remplir nos obligations envers le GATT et de préserver les intérêts à long terme du secteur des pêches de la Colombie-Britannique", a affirmé Mme Carney.